

Dernière mise à jour le 09 juin 2020

Bruno Le Maire : Pas de hausse d'impôts

Le ministre de l'Économie et des Finances a annoncé sur RTL qu'il n'y aurait pas de hausse d'impôt pour les ménages. Le MEDEF réclame en outre une baisse des impôts ...

Sommaire

- Pas de hausse de la fiscalité sur les ménages
- MEDEF : demande d'une baisse des impôts de production

Le ministre de l'Économie et des Finances a annoncé sur RTL qu'il n'y aurait pas de hausse d'impôt pour les ménages. Le MEDEF réclame en outre une baisse des impôts de production.

Pas de hausse de la fiscalité sur les ménages

Bruno Le Maire s'est exprimé sur de nombreux sujets ce mardi sur RTL. Compte tenu du déficit prévisionnel de cette année (11%) du montant de la dette (121% du PIB), la question de la hausse de la fiscalité des particuliers et notamment de l'impôt sur le revenu se pose. Le ministre de l'Économie et des Finances l'avait clairement exclu le 2 juin dernier : « il n'y aura pas et il ne peut y avoir d'augmentation d'impôts sur les ménages français ». Cette annonce semble écarter également les hypothèses de restauration de l'ISF (impôt de solidarité sur la fortune) ou de création d'une tranche supplémentaire d'impôt sur le revenu pour les très hauts revenus.

Le ministre l'a réaffirmé ce mardi sur RTL en indiquant qu'"il n'y aura pas de hausse d'impôts pour les Français d'ici la fin du quinquennat". Il a notamment ajouté « Est-ce que lorsqu'il y avait l'ISF cela avait réduit les inégalités ? Je ne crois pas ».

MEDEF : demande d'une baisse des impôts de production

Ce mardi, le président du MEDEF, Geoffroy Roux de Bézieux a annoncé dans une interview donnée au quotidien Les Echos, une baisse des impôts de production. Il demande ainsi au Gouvernement, une mise en œuvre d'une telle réduction dès 2020, sans attendre une application progressive en 2021. Il souligne notamment que le plan de relance allemand prend à l'inverse effet très rapidement et qu'il faut éviter un décrochage.

Le MEDEF réclame ainsi un effort budgétaire conséquent au sujet :

- De la contribution sociale de solidarité (C3S) qui taxe aujourd'hui à 0,16%, les sociétés dont le chiffre d'affaires excède 19 millions €
- Le plafonnement de la contribution économique territoriale qui s'élève actuellement à 3% de la valeur ajoutée.

Pour le plafonnement de la CET, le président du MEDEF évoque une compensation pour les collectivités territoriales à hauteur de 5,5 milliards € par l'État.